

20 décembre 2019

(19-8915)

Page: 1/1

Original: anglais

**UNION EUROPÉENNE – CERTAINES MESURES VISANT L'HUILE DE PALME
ET LES BIOCARBURANTS DÉRIVÉS DU PALMIER À HUILE**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par le Guatemala

La communication ci-après, datée du 18 décembre 2019 et adressée par la délégation du Guatemala à la délégation de l'Union européenne et à la délégation de l'Indonésie, est distribuée à l'Organe de règlement des différends conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*, le gouvernement du Guatemala informe les Membres qui prennent part aux consultations et l'Organe de règlement des différends qu'il souhaite être admis à participer aux consultations demandées par le gouvernement de l'Indonésie, dans le différend *Union européenne – Certaines mesures visant l'huile de palme et les biocarburants dérivés du palmier à huile* (DS593). Cette demande de consultations a été distribuée aux Membres de l'OMC le 16 décembre 2019 (WT/DS593/1).

Le Guatemala a un intérêt commercial substantiel dans ces consultations. Il est producteur et exportateur d'huile de palme. Ses exportations d'huile de palme à destination du marché de l'Union européenne représentent, en moyenne au cours des trois dernières années (2016-2018), 54,5% de ses exportations mondiales totales d'huile de palme.

Le gouvernement du Guatemala attend avec intérêt de recevoir votre réponse.
